

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 14 décembre 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le 14 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 7 décembre 2021.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 27 jusqu'au point n°5, 29 jusqu'au point n° 39**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de votants : 37 jusqu'au point n°5, 39 jusqu'au point n°39**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe à partir du point n°6, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie à partir du point n°6, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

Mme BERTRAND Dorothee, pouvoir à François-Xavier HENNEON,  
M. BLERVAQUE Philippe, pouvoir à DURUT Jocelyne,  
Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir à Philippe PRUVOST,  
M.DEHAENE Michel Pouvoir donné à François-Xavier HENNEON,  
Mme DERONNE Véronique, pouvoir à MAHIEU Philippe,  
Mme DUHAYON Monique, pouvoir à Augustine VILLE,  
M.FICHEUX Bruno, pouvoir à Augustine VILLE,  
Mme HIEL Anne, pouvoir à Philippe PRUVOST,  
M. LAPIERRE Julien, pouvoir à Sandra PLE,  
M.RAVET Pierre-Luc, pouvoir à Jean-Claude THOREZ.

***Absents :***

M.BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point n°5,  
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point n°5,  
Mme LORPHELIN Martine,  
M.LORIDAN Bernard,  
M.SÉRÉ Soarey,

***Secrétaire de séance :*** Joël DUYCK.

## **Délibération n°2021D247 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Création de la Commission de délégation de service public – Election des membres de la Commission.**

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5,

Vu la délibération n°2021D227 du Conseil communautaire du 30 novembre 2021 fixant les conditions de dépôt des listes et donnant comme limite de dépôt desdites listes la date du 6 décembre 2021 à 16 heures,

Considérant que l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission de délégation de service public, afin qu'elle procède à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres dans le cadre d'une procédure de passation d'un contrat de concession ou d'une convention de délégation de service public ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 1411-6 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public est également saisie pour avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation de son montant global de plus de 5% ;

Considérant qu'en vertu des dispositions combinées des articles L. 1411-5 et L. 1411-10 du code général des collectivités territoriales, cette commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; qu'en outre, il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant que le comptable et un représentant de l'Etat chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative ainsi qu'un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public ;

Considérant que le Conseil communautaire a fixé, lors de la séance du 30 novembre 2021, les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'une seule liste a été régulièrement déposée et enregistrée ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que le vote est à bulletins secrets sauf si le conseil communautaire décide le scrutin public à l'unanimité.

Le Conseil accepte à l'unanimité le scrutin public.

Après en avoir délibéré,

- Constate une liste régulièrement déposée et enregistrée comme suit :

#### Liste A

Titulaires	Suppléants
Jean-Philippe BOONAERT	Philippe BROUTEELE
Joël DUYCK	François-Xavier HENNEON
Philippe PRUVOST	Nathalie DEBAISIEUX
Philippe MAHIEU	Jean-Claude THOREZ
Stéphanie THERON	Jocelyne DURUT

- Décide de procéder à l'élection des membres de la commission :

- o Membres titulaires :

Après vote, en application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont déclarés membres titulaires de la commission de délégation de service public :

Jean-Philippe BOONAERT
Joël DUYCK
Philippe PRUVOST
Philippe MAHIEU
Stéphanie THERON

- o Membres suppléants :

Après vote, en application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont déclarés membres suppléants de la commission de délégation de service public :

Philippe BROUTEELE
François-Xavier HENNEON
Nathalie DEBAISIEUX
Jean-Claude THOREZ
Jocelyne DURUT

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (39 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**



Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20211214-2021D247-DE